

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 22 AOÛT 2024 – N° AR-VS05-0000001319

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que M. Alexis Nicolas, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Rue Centrale 17, 3963 Crans-Montana ; parc. 84
Enseigne	:	Yuki Lounge Bar & Restaurant
Horaires demandés	:	09h00 – 02h00
Horaires actuels	:	09h00 – 23h00
Entrée en vigueur	:	Dès autorisation communale

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

Expiration du délai : 23.09.2024

Crans-Montana, le 22.08.2024

Le Service des Patentes